



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT

—
Arrêté n° 2025-153

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL -
François GIBERT - Conseiller municipal

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un Conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Samedi 31 mai 2025

Entre Cassandra ONCE

Et

Antoine SOLDATI

ARRÊTE

Art. 1 – Monsieur François GIBERT, Conseiller municipal, est délégué sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage ONCE/SOLDATI qui aura lieu le samedi 31 mai 2025 à 14 heures 10 en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 11/03/2025

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE